

L'EXPRESSION DU SUBJONCTIF ET DE L'INTERROGATION INDIRECTE DANS LE FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE : DÉFI OU INCAPACITÉ¹

Résumé : L'aspect du subjonctif et de l'interrogation indirecte en Côte d'Ivoire, rentre dans le cadre général de la problématique de l'appropriation de la langue française en Afrique francophone. Le constat d'une différence évidente dans quelques aspects du français local, relativement au français standard, est fait depuis quelques décennies déjà qui s'est appuyé d'abord sur un problème d'incompétence linguistique avant de tendre, aujourd'hui vers une volonté manifeste de liberté vis-à-vis du français standard. Le recours à la structure normative des deux modalités en français de référence d'une part et de l'autre à la linguistique descriptive pour situer celles-ci dans le français local a permis de constater effectivement des évolutions dans la forme locale qui apparaissent aujourd'hui comme la manifestation d'un sentiment identitaire et d'une appropriation assumée. Cet article montre donc que les différences morphosyntaxiques constatées entre français standard et français local et, particulièrement, l'inconformité du subjonctif et de l'interrogation indirecte en français local par rapport à la norme loin d'être considérées comme une incapacité doivent être perçues comme un défi (défiance) qui encourage la recherche de voies autonomes dans l'expression française en Afrique.

Mots-clés : subjonctif ; interrogation indirecte ; français local ; norme ; appropriation ; linguistique

THE EXPRESSION OF THE SUBJUNCTIVE AND INDIRECT QUESTION IN FRENCH IN CÔTE D'IVOIRE: CHALLENGE OR INCAPACITY

Abstract: The aspect of the subjunctive and the indirect querying in Côte d'Ivoire falls within the general framework of the problem of the appropriation of the French language in French-speaking Africa. The observation of an obvious difference in some aspects of local French, relative to standard French, has been made for a few decades already which was first based on a problem of linguistic incompetence before tending, today, towards a manifest desire for freedom vis-à-vis standard French. The use of the normative structure of the two modalities in standard French on the one hand and on the other to descriptive linguistics to situate them in local French has made it possible to observe indeed changes in the local form that appear today as the manifestation of a sense of identity and an assumed appropriation. This article therefore shows that the morphosyntactic differences observed between Standard French and Local French and, in particular, the nonconformity of the subjunctive and the indirect querying in local French in relation to the norm far from being considered as a disability must be perceived as a challenge which encourages the search for autonomous ways in French expression in Africa.

Keywords: subjunctive; indirect querying; local French; standard; appropriation

¹ Lazare Konan N'Guessan, Université Alassane Ouattara de Bouaké, laznguessan71@yahoo.fr

Introduction

L'analyse du subjonctif en tant que mode de conjugaison montre, en général, qu'il est le mode qui sollicite le plus un plus haut degré de compétence linguistique en raison des contraintes morphosyntaxiques qu'exige son emploi. Il est autant pour l'usager modèle comme pour l'usager tout court une difficulté permanente qui le repousse et le confine, en dehors du subjonctif présent, dans un usage littéraire. Par conséquent, dans la communication usuelle, l'usager ordinaire cherche souvent d'autres mécanismes expressifs pour le suppléer et résorber la difficulté. L'interrogation indirecte subit les mêmes contournements, cependant qu'elle ne présente pas les mêmes difficultés que le subjonctif. Certes elle recommande quelques ajustements structuraux mais ils paraissent relativement assimilables pour tous. En Côte d'Ivoire, cette sorte de hantise ou de répulsion pour ces deux structures syntaxiques est tellement flagrante que même les scolarisés et les intellectuels rejoignent les non scolarisés dans l'usage des tours nés dans la rue dans la communication ordinaire. La préférence est, en effet, accordée à ces tours forgés par le français ivoirien à tel point qu'on se demande si elle ne participe pas au défi lancé par ce français ivoirien contre le français standard ; le défi de trouver ses propres voies. Ou alors doit-on penser à une réelle incapacité sachant bien que l'école fait des efforts de vulgarisation du bon usage depuis le cycle moyen ? Pour aborder ces questions, on veut bien se confier à la grammaire (linguistique) descriptive qui s'attache à décrire la langue telle qu'elle est utilisée quotidiennement par des locuteurs natifs ou non, indépendamment de la manière dont elle devrait l'être. Pour la démarche, un rappel normatif des deux structures sera nécessaire pour montrer ce qu'elles devraient être de sorte à pouvoir les mettre en parallèle avec les tours en usage dans les échanges quotidiens en Côte d'Ivoire. L'observation de ces tours permettra, à la fin, de se situer sur la question du défi ou de l'incapacité. Les exemples convoqués dans ces spéculations sont issus de l'observation, des contacts mais surtout de l'expérience personnelle en tant qu'usager ivoirien. Quelques-uns sont empruntés à la presse et à des chercheurs ivoiriens en sciences du langage.

1 . Aperçu formel du subjonctif et de l'interrogation indirecte

La grammaire normative instruit sur le fonctionnement normatif du subjonctif autant que de l'interrogation indirecte. En effet, aujourd'hui plus que jamais, nous sommes dans un monde tourné vers la vitesse et la rentabilité où l'utile et le pratique sans être forcément une fin en soi, conditionnent l'être et le faire en provoquant un anticonformisme général qui atteint aussi le système linguistique. Cela se ressent sur la qualité de la langue, sur la façon de parler. On n'est plus préoccupé par le conformisme normatif mais plutôt par une émancipation de la langue censée résoudre tous les problèmes (Robert Delord, 2019). Ainsi, estime-t-on que la langue française, si belle, va se corrompant ou qu'elle est mise en péril par l'homme de la rue, par les gens du monde... (Ueltschi, 2019). Le subjonctif et l'interrogation indirecte n'échappent pas à cette corruption, à ce péril général. Malgré cette infortune, Ueltschi (2019) rappelle une réalité qui est qu'« avant tout, il faut poser que nous avons une relation affective avec notre langue et une conception – une image pour ainsi dire – de la bonne, donc de la belle graphie», c'est-à-dire que nous avons conscience de l'existence d'une norme, d'un bon usage que consacre, par exemple, la grammaire

normative. Face aux bouleversements que certains considèrent même comme des agressions, celle-ci se positionne comme le socle qui fonde l'éthique de la langue et qui fixe ses règles et son fonctionnement en vue de la garder dans sa pureté. C'est ainsi qu'elle fixe les règles de fonctionnement du subjonctif et de l'interrogation indirecte.

1.1 Le subjonctif

Du subjonctif, le Grand Robert dit qu'il est un mode grammatical « considéré d'abord comme propre à exprimer une relation de dépendance, et, de nos jours, comme mode de tension psychologique (volonté, sentiment) et de la subjectivité (doute, incertitude, voire potentiel) ». Dans les grammaires françaises tout le long du 20^e siècle, le subjonctif est considéré comme le mode de l'éventualité (S. de Vogel ; 1927), mode de l'énergie psychique (G. et R. le Bidois, 1935 : § 821), mode du non-jugement (Damourette & Pichon , 1970 : 473-603), support du sujet psychologique (Lerch : 1932 ; Gougenheim Georges : 1938). En fait, les particularités liées à ce mode, sa transversalité suscitent tellement d'interrogations qu'une infinité de recherches ont été effectuées le concernant. Elina Sidorovic (2015 : 182) donne un aperçu d'éminents linguistes et grammairiens ayant donné leur point de vue sur ce sujet. Tant de regards entraînent forcément diverses théories que Sidorovic repartit en deux groupes selon qu'on considère le subjonctif comme une forme modale ou non.

En tant que forme modale, on lui accorde plusieurs valeurs qui résident dans le désir, la supposition, le doute, l'ordre, la possibilité, l'irréalité, l'injonction, l'incertitude... Ce qui donne aux Le Bidois (1938) de définir le subjonctif comme « le mode de l'énergie psychique » et à Grévisse (1995 :1999), comme « le mode du dynamisme psychique » dans ce qu'il embrasse les notions d'affectivité et de supposition qui peuvent exprimer « la volonté, le désir, le but, la crainte et n'importe quel autre sentiment » (Le Bidois, 1938 : 501). C'est également sous cet aspect modal que Damourette & Pichon (1970) l'appréhendent en le désignant comme le mode du non-jugement contrairement à l'indicatif. Ce qui est à noter, c'est que les théories modales reposent sur la prise en compte du contexte où le subjonctif est employé.

Niant ces valeurs, d'autres théories considèrent le subjonctif comme un simple générateur de subordination en mettant en exergue la structure syntaxique de la phrase où il apparaît. Ici, on estime, comme le souligne d'ailleurs L. Foulet (1937 : 144), que « la seule fonction du subjonctif est de servir de forme au verbe de la proposition subordonnée ». En d'autres termes, il exprime la dépendance, la subordination psychologique du verbe à l'idée exprimée dans la principale (De Boer, 1954 :71). Dans sa forme indépendante, par contre, il sert à exprimer une nuance volitive.

En dehors de ces deux groupes de théories, Gustave Guillaume (1968) en propose une autre plus contemporaine fondée sur la localisation temporelle (théorie chronogénétique) du procès exprimé par le subjonctif. Si Guillaume trouve l'indicatif complet dans la localisation temporelle en tant qu'il est pleinement en mesure de situer la réalisation d'un procès dans le passé, dans le présent ou dans le futur, et donc de situer l'actualité de ce procès ainsi que sa complétude temporelle, il conçoit par contre le subjonctif tel que le pense Sidorovic (2015 :186) c'est-à-dire comme l'expression de « l'idée d'un procès dont la localisation dans le temps reste imprécise ». Selon Guillaume

lui-même, les choses se passent comme si le temps au subjonctif ne formait qu'une seule grande époque et ignorait la coupure du présent nécessaire à la division du temps en époques opposables (Guillaume, 1968 :31). Cette globalité temporelle le met au même niveau que l'infinifit : n'exprimant aucune époque précise, sa valeur temporelle est égale à zéro selon H. Bonnard (1950 :116) qui ajoute que « le subjonctif est un infinitif personnel » :

- 1a-Je regrette **son départ**
- 1b-Je regrette **qu'il parte**
- 1c-Je regrette **de le voir partir**

Baylon & Fabre (1973 : 80), s'appuyant sur l'idée de Bonnard, analysent *départ*, *parte*, *partir* comme n'ayant aucune base temporelle parce que n'exprimant aucune époque. Ils ont donc la même valeur temporelle nulle sauf que le subjonctif est marqué par un pronom personnel sujet. Ainsi, pour Bonnard (1950) comme pour Guillaume (1968), ce qui préside à l'emploi du subjonctif est son indétermination temporelle, sa visée incomplète selon les termes de Guillaume c'est-à-dire chaque fois qu'on est dans l'incapacité de réaliser l'image-temps d'un procès donné. La non réalisation et donc la non-actualité explique aussi son emploi dans les relatives et dans la négation. Dans les conjonctives, des conjonctions présentent l'action de la subordonnée dans sa dimension virtuelle qui implique également l'emploi du subjonctif.

On peut le dire, la non-actualisation substantielle du subjonctif conduit au fait qu'il sert à exprimer un fait qui est simplement envisagé au lieu d'être affirmée (Soutet, 2000 : 131). Il devient alors le lieu d'éclosion de la subjectivité dans la mesure où la façon dont le fait est envisagé est du seul ressort du sujet parlant.

Ce sont donc toutes ces considérations théoriques qui déclinent l'ensemble des emplois du subjonctif. Ainsi, peut-on donner quelques exemples en guise d'illustration :

- 2a-Il est possible qu'il vienne.
- 2b-Je cherche une maison qui ait vue sur mer.

On trouve la notion d'incertitude dans le premier exemple tandis que le second exprime une irréalité. Peut-être qu'une telle maison n'existe pas dans la région et alors elle devient une simple vue de l'esprit. Si elle existe, alors le subjonctif la présentera comme une pensée ou une idée envisagée en reflétant surtout « l'esprit du sujet parlant () l'attitude personnelle de sujet parlant » (Matoniené, 2002 : 20) :

- 3-Le fait qu'on ait trouvé une telle maison me remplit de joie.

Dans l'emploi du subjonctif, la vision modale rencontre celle non modale qui considère qu'un fait est simplement envisagé, non encore réalisé pour traduire les valeurs suivantes :

-le commandement :

- 4a-Qu'ils soient punis aujourd'hui-même.
- 4b-Que je ne les trouve pas chez moi sinon...

-le souhait ou le désir :

5a-Qu'elle parte si elle le veut !

5b-Que dieu vous bénisse !

5c-Ainsi soit-il !

-indignation ou étonnement :

6-Moi, que je te prête ma voiture pour que tu la bousilles encore ?

-Après certains verbes : si le verbe de la principale exprime le doute, l'improbabilité, la volonté, le désir, la défense, la nécessité, la possibilité, l'impossibilité ou un sentiment, le subjonctif est employé dans la subordonnée :

7a-Je doute qu'il approuve ce comportement.

7b-Il est improbable que cela arrive

7c-Je veux qu'il réussisse

7d-Je désire qu'on se rencontre

7e-Il vaut mieux que tu ne penses même à un tel acte.

7f-Il est préférable que tu sois présent...

-Après certaines conjonctions : certaines conjonctions obligent à l'emploi du subjonctif dans la subordonnée : pour que, de peur que, à moins que, sans que, bien que ...

8-Il est déterminé à tenter l'aventure, à moins que son père ne s'y oppose.

-Dans les propositions subordonnées relatives : la non actualité de l'antécédent entraîne l'emploi du subjonctif :

9a-J'attends les preuves qui puissent le confondre.

9b-Il veut une maison qui soit digne de son rang.

-Après les verbes de pensée et de déclaration à la forme négative ou interrogative :

10a-Je ne pense pas que ce soit la meilleure solution

10b-Ne déclarez-vous pas, à vous écouter, que vous soyez la victime ?

-Dans certaines tournures toutes faites.

11a-Soient deux droites parallèles

11b-Vivent les mariés !

11c-A ce que je sache

Fondamentalement, le subjonctif dispose de quatre tiroirs verbaux notamment le présent, le passé, l'imparfait et le plus-que-parfait. Si le présent et le passé ne posent apparemment pas problème, les autres temps constituent de véritables jeux d'équilibriste qu'abhorrent les usagers. Ainsi,

12a-Que j'apprécie ton style.

- 12b-Que je vienne à pied.
- 12c-Que je sois en pleine forme.
- 12d-Que j'aie apprécié ton style.
- 12e-Que tu sois venu au concert.

sont des énoncés au présent et au passé du subjonctif très usuels et aussi habituels que les formes de l'indicatif. Par contre,

- 13a-Que j'appréciasse ton style.
- 13b-Que je voulusse ta place.
- 13c-Que nous tapâmes les uns sur les autres.
- 13d-Que j'eusse apprécié ton style.
- 13e-Que je vinsse à pied.
- 13f-Que je fusse en pleine forme.
- 13g-Que nous eussions apprécié ton style.
- 13h-Que je fusse venu au concert.

renferment des formes verbales dont l'emploi est difficile en raison de leur lourdeur rébarbative, de leur morphologie improbable en plus de « certains effets comiques (que vous sussiez, que je visse) ou d'assimilations péjoratives (qu'ils lavassent) » (Riegel, Pellat, Rioul, 2014 : 328-529). Le subjonctif imparfait et le subjonctif plus-que-parfait produisent ainsi un inconfort qui entraîne certainement l'apathie des usagers.

Dans son fonctionnement syntaxique, il y a logiquement une concordance des temps qui s'organise selon l'aspect. En effet, la question de l'aspect est d'importance dans le choix du temps du subjonctif. Mais aujourd'hui, ces difficultés morphologiques ont poussé à l'abandon de la concordance temporelle au profit d'une corrélation temporelle qui réduit l'emploi du subjonctif à l'expression d'un présent opposé à un passé : « le présent du subjonctif sert à exprimer la simultanéité-postériorité par rapport à n'importe quel moment, le passé du subjonctif désigne l'antériorité-parfait à n'importe quel moment » (Sidorovic, 2015 : 191).

1.2 L'interrogation indirecte

Tout comme le subjonctif, l'interrogation indirecte bénéficie d'un cadre réglementaire, du moins, normatif qui fixe son fonctionnement syntaxique. Elle se présente sous la forme d'une phrase déclarative c'est-à-dire qu'elle se termine par un simple point ou un point de suspension. Elle est construite en deux parties à savoir une proposition principale comportant un verbe de questionnement (se demander, demander, savoir, s'interroger...) et qui décrit l'attitude mentale de celui qui pose une question ; et une proposition subordonnée contenant la question posée :

- 14-Il lui a demandé gentiment quelle était sa question.

On a, ici, une phrase à la forme déclarative qui comporte deux propositions : une principale qui contient un verbe de questionnement (a demandé) et qui traduit l'attitude et l'intention du questionneur ; une subordonnée qui pose indirectement la question. Les deux

propositions sont liées par un joncteur interrogatif, ici, un adjectif interrogatif qui assure la subordination. C'est cet ensemble qui forme l'interrogation indirecte. Elle est introduite le plus souvent par les formules suivantes : je ne sais pas ; il (se) demande ; je ne comprends pas ; elle voudrait savoir ; je ne te dis pas ; voici/voilà.... L'interrogation indirecte implique des changements grammaticaux par rapport à l'interrogation directe notamment la subordination conduite par la conjonction si ou par un mot interrogatif (pourquoi, comment, combien, qui, quoi, où, quel...), des changements de temps (si besoin) et de pronoms personnels, la non-inversion du sujet (même si elle n'est pas systématique) :

15a-Qu'est-ce que tu as fait ou qu'as-tu fait? donne : je veux savoir ce que tu as fait/il veut savoir ce qu'il a fait/il voulait savoir ce qu'il avait fait.

15b-On dit quoi ou qu'est-ce qu'on dit ? donne : il veut savoir ce qu'on dit.

15c-Il y a quoi même ? donne : je me demande ce qu'il y a même.

15d-C'est quoi ça ? donne : il demande ce que c'est.

Quelquefois, la catégorisation de l'interrogation indirecte devient problématique en raison de similitudes formelles avec d'autres subordonnées. En effet, il y a lieu de faire très attention lorsqu'il s'agit de faire la différence entre certaines interrogations indirectes et des relatives substantives périphrastiques ou des exclamatives indirectes :

16a-Je me demande ce qui se passe VS j'ai compris ce qui se passe.

16b-Il veut savoir ce qu'il a fait VS il sait très bien ce qu'il a fait.

16c-Je sais combien t'a coûté cette voiture VS je sais combien tu as aimé tes parents !

16d-Je sais combien de kilos de riz il veut VS je sais combien cet homme est compliqué !

Dans la première paire d'énoncés, l'interrogation indirecte s'oppose à la relative substantive. Dans la seconde paire par contre, elle est opposée à une exclamative indirecte. On voit bien que l'aspect formel ne donne aucune indication dans leur délimitation. On est obligé de se reporter à leur sens pragmatique pour déterminer la nature concrète des subordonnées présentes bien qu'introduites par les mêmes éléments.

L'interrogation indirecte peut aussi s'incruster dans une question directe et entraîner une confusion dans la catégorisation même de l'interrogation. Comparons :

17a-Je me demande comment se définit l'humanisme.

17b-Pouvez-vous me dire comment se définit l'humanisme ?

On remarque bien que malgré la présence de la même interrogation indirecte dans les deux exemples, la phrase (17.b) se termine par un point d'interrogation. Ce qui veut dire qu'on a, ici, une interrogation directe c'est-à-dire que la question indirecte est comprise dans la question directe (Pouvez-vous me dire). On pourrait bien encadrer (17b) par des guillemets pour être plus respectueux du discours direct de sorte à lever l'équivoque. Il n'y a donc pas de transposition des paroles contrairement à l'interrogation indirecte qui, fonctionnant à la manière du discours indirect et spécifiquement du discours indirect lié, convertit, paroles, temps et personnes selon la situation d'énonciation du discours citant. Ainsi, apparait une adaptation morphosyntaxique de l'énoncé cité qui entraîne, pour le moins, l'inflexion du discours vers plus de subjectivité au niveau du sujet citant et évidemment moins en ce qui

concerne le sujet cité puisque l'adaptation en question abrège ou élimine certaines marques spécifiques du discours direct telles que celles des fonctions expressives, impressives et de contact.

Comme on peut constater, subjonctif et interrogation indirecte bénéficient d'un cadre normatif bien défini dont la connaissance devrait empêcher un minimum d'errements. Mais quelquefois, les impératifs de communication sont plus exigeants et irrésistibles que le loisir ou la nécessité d'un conformisme normatif : le besoin de faire passer le message est plus fort que celui du bon usage. Aidés en cela par les libertés prises, ou plutôt par des attaques plus ou moins volontaires sur la norme et les besoins d'appropriation, ils se transforment en marques d'innovation et envisagés comme des projets d'évolution linguistique et d'affirmation identitaire. En se libérant de la question de la norme, certains usagers créent des usages qui se répandent et s'adoptent de plus en plus dans la communauté.

2. Expression du subjonctif et de l'interrogation indirecte dans le langage ordinaire

Le non-respect de la norme linguistique à l'égard du français répond surtout en Afrique à la volonté d'appropriation c'est-à-dire à un désir irrésistible de rendre le français propre à un usage particulier, à une adaptation du français aux besoins de l'expression du réel africain. En effet, le complexe d'incompétence linguistique, au regard du français qui a longtemps prévalu chez l'africain ordinaire, est désormais tourné en avantage dans la considération que la langue française est devenue une copropriété. Sony Labou Tansi (1989) est le premier à le penser lorsqu'il dit ce qui suit :

« Nous sommes les locataires de la langue française. Nous payons régulièrement notre loyer. Mieux même : nous contribuons aux travaux d'aménagement dans la baraque. Nous sommes en partance pour une aventure de "copropriation." »

D'où la possibilité d'aménagement pour servir les intérêts linguistiques de l'africain qui conduisent donc à un fait observable et indéniable, aujourd'hui, qu'est la variation du français. Au nom de cette copropriété, on s'autorise, sans peur, des syntaxes et des interférences originales, des particularités endogènes à la source des variétés et des identités linguistiques telles que le français ivoirien. Comme il apparaît, celui-ci a des codes particuliers, forgés par les groupes sociaux au contact du français standard. Il trace le plus souvent dans son fonctionnement des perspectives syntaxiques qui mettent en défaut la vigilance normative de ce français standard. Béatrice Boutin (2007 et suiv.), dans plusieurs articles, montre la matérialité du français ivoirien en réfléchissant à la mise en évidence d'une norme endogène. Même si cela est légitime, ce qui nous préoccupe, pour l'heure, c'est de montrer quelques éléments en porte-à-faux avec le français standard c'est-à-dire quelques façons dont il se construit indépendamment du français standard en ce qui concerne le subjonctif et l'interrogation indirecte.

1.1 Le subjonctif dans le français ivoirien

La difficulté liée à l'usage du subjonctif n'est pas un phénomène nouveau. Si son intégrité n'est pas fortement entamée au niveau littéraire, la langue standard, elle, a déjà trouvé des raccourcis en privilégiant deux formes, sur les quatre disponibles, qui réduisent simplement le temps à un présent opposé à un passé. Même là encore, des contraintes ne manquent pas surtout pour l'utilisateur ordinaire et encore plus pour l'utilisateur africain, et surtout ivoirien, qui ne maîtrise pas toujours les subtilités du français. A la place de ces subtilités, des formes syntaxiques assez particulières ont été développées pour rendre compte du subjonctif français. A un niveau très populaire et en usage chez les analphabètes, on avait la formule *n'a qu'à + verbe* :

*18a-Je veux que vous n'a qu'à venir.

*18b-Si tu veux que je n'a qu'à partir, donne-moi ce que je demande.

Ce qui est caractéristique, c'est que cette formule qui est normalement une locution verbale (*n'avez qu'à*) variable par la conjugaison du verbe (*vous n'avez qu'à* ; *tu n'as qu'à* ; *nous n'avons qu'à*) devient invariable (sauf à la troisième personne du pluriel : *ils n'ont qu'à venir*) et fonctionne comme la marque même du subjonctif. Expressément, elle sert aussi, en consultant Manda Djoa (2011 : 83), à traduire l'impératif et l'infinitif.

19a-Papa, on n'a qu'à aller au salon un peu ! / Papa, allons un peu au salon !

19b-Tais-toi ! on n'a qu'à envoyer piment pour te pimenter ? / Tais-toi ! D'envoyer du piment pour te pimenter ? (Manda Djoa, 2011)

Elle est aujourd'hui de loin de moins en moins usitée au profit d'une autre dont la dynamique en fait un élément important dans le français ivoirien, à savoir (QUE) + GN + ALLER + INF. Cette séquence s'introduit, en effet dans la subordonnée pour exprimer le subjonctif en même temps qu'elle absorbe tous les problèmes liés à la concordance :

*20a-Donne ma monnaie, il (ne) faut pas que je vais oublier.

*20b-Il faut faire très attention, il (ne) faut pas que tu vas tomber dans son piège.

*20c-Avant que tu vas venir, il faut que tu vas passer voir ton frère qui a une commission pour moi.

*20d-Retenez-le bien, il (ne) faut pas que il va partir.

*20e-Il ne fallait pas (que) il va faire ça.

*20f-Il ne fallait pas (que) il allait faire ça.

*20g-Merci beaucoup pour le geste, Dieu va faire tu vas réussir dans tes entreprises.

*20h-Le Président m'a dit de laisser pour vous je vais faire pour lui. (presse)

Cette séquence permet, comme on s'aperçoit dans les exemples ci-dessus, de contourner toutes les lourdeurs morphosyntaxiques et certaines insinuations psychologiques comiques ou péjoratives (Riegel, Pellat, Rioul, 1994 : 328) dérivant de l'usage normatif du subjonctif. Les temps également sont déchargés de leurs valeurs pour laisser apparaître un futur périphrastique (futur proche) où le semi-auxiliaire *aller* le plus souvent au présent lie

simplement un événement au moment de la parole. Quand il est à l'imparfait, comme dans la dernière phrase, il ne fait pas autre chose que manifester le même rapport avec le temps de la parole. Cette séquence met en évidence une faiblesse du subjonctif dans la perception actuelle. Comme le reconnaît Sidorovic (2015 :188), le subjonctif n'apporte plus d'indications temporelles. Guillaume (1968 : 30-31) soutient que les formes du subjonctif sont amorphes du point de vue du temps en ceci qu'elles ne peuvent pas localiser l'action dans le temps. Ce futur périphrastique est donc à l'image du subjonctif qui finalement, n'exprimant pas un temps précis, peut alors résumer les temps de l'indicatif selon le contexte d'énonciation ou la dynamique interprétative. En plus, il résout favorablement les nombreux problèmes de conjugaisons qui se limitent désormais au seul semi-auxiliaire à savoir *aller* principalement en déclinaison au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Le semi-auxiliaire est, ainsi, le seul à varier, libérant l'usager des contraintes morpho-temporelles du verbe en le réduisant à sa plus simple conjugaison, l'infinitif.

Comme on peut le constater, la forme de l'indicatif pour traduire le subjonctif fait disparaître l'appréhension du locuteur qui n'a plus aucun regard sur le pédantisme de ce mode, sur ces manières affectées, sur ces considérations grammaticistes pour se conformer à des usances peut-être identitaires. Ce qui entame un peu la réaction autour du *que* complétif. En effet, comme le dit Boutin (2007 : 59), « en français standard, *que* est souvent considéré comme un marqueur obligatoire de la subordination ». Mais dans les constructions ci-dessus, on se rend bien compte du manque de rigueur de la réaction tant le subordonnant peut être omis sans incidence particulière. La réaction est dite faible, ici, dans la mesure où la présence du subordonnant paraît facultative. Dans l'ensemble l'affaiblissement de la réaction et l'ajustement-appropriation temporel sont autant de liberté prise sur la norme pour traduire une aspérité semble-t-il identitaire.

2.2 L'interrogation indirecte dans le français local

Le français local a bouleversé les repères normatifs entre l'interrogation directe et l'interrogation indirecte. En effet, le métadiscours sur ces deux modalisations montre bien que chacune a ses propres éléments de reconnaissance qui leur donnent deux voies différentes d'utilisation. Ce qui apparaît comme un préalable subit une défiance qui supprime les frontières et entretient la confusion syntaxique par la dissimulation de leur typologie. Dans les faits, c'est l'interrogation indirecte qui ne rompt pas avec la syntaxe de l'interrogation directe. En plus de la sienne propre, l'interrogation indirecte s'enrichit dans l'usage local de la syntaxe de l'interrogation directe et c'est ce fait qui, d'ailleurs, suscite l'intérêt et ouvre la voie sur une nouvelle curiosité dans le sens de l'éclosion d'une aspérité linguistique contribuant à la consolidation du français local :

- *21a-On ne sait pas c'est quoi il a fait.
- *21b-On ne sait pas il a fait quoi
- *21c-Je ne sais pas c'est où tu le connais pour le défendre
- *21d-Je ne sais pas tu le connais où pour le défendre.
- *21e-Je me demande il prend quoi comme médicament
- *21f-Je me demande c'est quoi il prend comme médicament

Chacun de ces énoncés est une interrogation indirecte qui se compose d'une question qu'on peut qualifier de directe (si on tient compte de sa forme) et d'une proposition contenant le verbe de questionnement qui joue le rôle de la proposition principale. Celle-ci se conforme à la structure conventionnelle de l'interrogation indirecte contrairement à la subordonnée interrogative qui semble être introduite par des éléments non habituels qui construisent la rection ou l'enchâssement du complexe phrastique inhérent à cette modalisation. « *C'est quoi il a fait* » ou « *il a fait quoi* » dans les deux premiers énoncés, par exemple, sont la forme directe de l'interrogation qui s'est greffée sur la principale sans les transitions nécessaires. Il en est de même pour les autres exemples :

C'est où tu le connais pour le défendre
Tu le connais où pour le défendre
Il prend quoi comme médicament
C'est quoi il prend comme médicament

Si on doit parler de joncteur interrogatif, *c'est où* et *c'est quoi* n'en font pas partie en tant tel et donc travestissent la notion même de subordination. Autant dire que la rection est affaiblie du fait de l'absence d'un joncteur adéquat ou de son absence tout court. Dans l'énoncé suivant, par exemple :

22- On ne sait pas il a fait quoi.

Il n'y a aucun subordonnant entre la principale et la subordonnée. On voit bien que la faiblesse de la rection, ici, crée une différence entre l'interrogation indirecte formelle et cette autre informelle qui sature et brouille à tout moment la syntactique même de l'interrogation. Ainsi, quand on regarde même la forme de la subordonnée interrogative indirecte plus haut, n'eut-été l'absence du point d'interrogation qui sème la confusion, on se serait intimement convaincu de l'interrogation directe, dans la mesure où on imagine l'interrogation indirecte autrement. En effet, au lieu de :

On ne sait pas c'est quoi il a fait/ on ne sait pas il a fait quoi, on devrait s'attendre à on ne sait pas ce qu'il a fait.
Pour les autres également, on devrait avoir ceci :
Je ne sais pas c'est où tu le connais pour le défendre/ je ne sais pas tu le connais où pour le défendre = je ne sais où tu le connais pour le défendre.
Je me demande c'est quoi il prend comme médicament/ je me demande il prend quoi comme médicament = je me demande ce qu'il prend comme médicament.

Sur la base de certaines légèretés admises en français standard s'est institué un usage qui est devenu incontournable dans le français local. On entend souvent, au lieu de : *je veux savoir ton nom* ou *ce qu'est ton nom*, dire : *je veux savoir quel est ton nom* en reproduisant la question telle quelle dans l'interrogative indirecte. Cela est observable dans beaucoup de situations où cela ne devrait pas se produire :

*23a-Je ne comprends pas pourquoi on a admis sa candidature vs je ne comprends pas la raison pour laquelle...

*23b-Je veux savoir comment cela s'est produit et comment cela est possible vs je veux savoir la manière dont... et la manière dont...

*23c-Je veux savoir qui a fait ça vs je veux savoir celui qui a fait ça.

*23d-Je ne sais (pas) quoi faire vs je ne sais (ce) que faire.

Le français local exploite ce type indirect à questionnement direct dans une forme encore plus orale pour donner plus d'impact et traduire plus de force dans la requête :

*24a-Je lui ai répondu que je (ne) sais pas je vais faire quoi.

*24b-Je ne sais même pas c'est quoi je lui ai fait.

*24c-Il a été transporté à l'hôpital pour savoir c'est quoi la nature de sa blessure. (presse)

*24d-Il est parti et on ne sait pas c'est comment là-bas.

*24e-Il m'a dit ça je ne sais pas c'est pourquoi.

*24f-Il m'a demandé qu'est-ce que je veux (que) il n'a qu'à/il va faire.

*24g-Je ne sais pas à partir de quelle année que le PDCI a pris cette résolution. (presse)

*24h-Il veut savoir son nom est quel.

La communication informelle est remplie de ce genre d'interrogation indirecte qui ne pose plus de problèmes aux intellectuels tant elle a envahi l'espace communautaire. Elle séduit même les usagers du français standard qui s'en approprient comme pour faire corps avec le reste de la communauté. Face à l'ampleur d'un tel usage qu'on n'assimile plus à une faute, mais à une norme locale, doit-on toujours invoquer l'incapacité, l'incompétence linguistique pour justifier la désaffection de la forme normative ? N'est-ce pas une simple volonté de s'exprimer d'une autre manière, de trouver une voie mieux ressentie par la communauté ?

3. Singularité du subjonctif et de l'interrogation indirecte en français local : défi ou incapacité ?

Lorsque des chercheurs constatent l'émergence d'une forme locale du français en Côte d'Ivoire et principalement à Abidjan dans les années 1970 (Duponchel, 1974, 1979 ; Lafage, 1978) on l'associe très vite à l'important taux d'analphabétisme gonflé par les nombreuses vagues d'immigration. Mais aujourd'hui, même si l'alphabétisation n'est pas encore totale, on doit reconnaître que l'école a permis un relèvement conséquent du niveau de l'éducation. En effet, on se rend bien compte que le niveau intellectuel est en net progrès lorsqu'on observe l'explosion du niveau universitaire. Chaque année, ce sont des milliers de bacheliers qui envahissent les universités et grandes écoles. Les jeunes qui atteignent un niveau intermédiaire (3^e et second cycle) se comptent par centaines de milliers. Pour tout dire, l'école s'est généralisée et devrait, en principe, tirer le français local vers un niveau asymptotique du français standard. Ce qui suppose que vraisemblablement les jeunes devraient quelque peu reconnaître le subjonctif dans les exemples énoncés plus haut et sur lesquels on revient ici :

20a-Donne ma monnaie, (il ne) faut pas (que) je vais oublier.

20b-Il faut faire très attention, (il ne) faut pas que tu vas tomber dans son piège.

- 20c-Avant que tu vas venir, il faut que tu vas passer voir ton frère qui a une commission pour moi.
20d-Retenez-le bien, il (ne) faut pas que il va partir.
20e-II ne fallait pas (que) il va faire ça.
20f-II ne fallait pas (que) il allait faire ça.
20g-Merci beaucoup pour le geste, Dieu va faire tu vas réussir dans tes entreprises.
20h-Le Président m'a dit de laisser pour vous je vais faire pour lui.

Les programmes scolaires familiarisent les scolarisés avec le subjonctif depuis le primaire et les enseignements successifs intensifient cette connaissance qui est appuyée par les médias publics et les intellectuels. Ainsi, beaucoup pourraient, selon le niveau scolaire, construire convenablement ces phrases selon les besoins normatifs comme ceci :

- Donne ma monnaie, il ne faut pas que je l'oublie.
Il faut faire attention, il ne faut pas que tu tombes dans son piège.
Avant que tu ne viennes, il faut que tu passes voir ton frère qui a une commission pour moi.
Retenez-le bien, il ne faut pas qu'il parte.
Il ne fallait pas qu'il fit/fasse cela.
Merci beaucoup pour le geste, Dieu fasse que tu réussisses dans toutes tes entreprises.
Le président m'a dit de laisser pour vous afin que je fasse pour lui.

Il en est de même pour l'utilisation de l'interrogation indirecte qui pourrait être révisée en tenant compte de ce que l'école et l'administration diffusent. Ainsi, en prenant l'exemple de quelques phrases déjà énumérées plus haut, il est facile d'observer que les ivoiriens peuvent aisément et si besoin s'accorder à la norme en apportant des correctifs comme ceci :

- *Je lui ai répondu que je (ne) sais pas je vais faire quoi / je lui ai répondu que je ne sais ce que faire
*Je ne sais même pas c'est quoi je lui ai fait / je ne sais même pas ce que je lui ai fait
*Il a été transporté à l'hôpital pour savoir c'est quoi la nature de sa blessure / Il a été transporté à l'hôpital pour savoir la nature de sa blessure
*Il est parti et on ne sait pas c'est comment là-bas / Il est parti et on ne sait pas ce qui se passe là-bas
*Il m'a dit ça je ne sais pas c'est pourquoi / Je ne sais pas la raison qui l'a poussé à me dire cela

La préférence de cette forme au détriment de la norme, en connaissance de cause, semble, a priori, être un défi.

3.1 Le subjonctif et l'interrogation indirecte comme une défiance contre la norme.

Les approches copropriétaire et appropriationniste défendues par Sony Labou (1989), Kateb Yacine Mendo Ze (1999) et Kume Tale (2005) pour ne citer que ceux-là, encouragent outrageusement la liberté sur la norme et la légitimation de français périphériques dont le français ivoirien qui nous concerne ici. Dans une approche copropriétaire, Mendo Ze (1999 :24) considère le français comme « le fond commun qui constitue le trésor collectif » et que par conséquent il reste une copropriété que les africains doivent entretenir et même promouvoir afin de servir de langue de communication qui rende compte des particularités africaines. Il appartient donc aux africains d'« œuvrer à son

enrichissement et contribuer à sa maîtrise et à son expansion » (Mendo Ze, 1999 : 27). La copropriété évoque également chez Sony Labou, la possibilité d'un aménagement du français en vue de l'adapter à l'expression des réalités et des identités africaines.

La pensée appropriationniste qui est une vision un peu plus farouche considère de son côté que le français est un butin de guerre, un trésor arraché aux Français qui doit désormais servir aux intérêts linguistiques des africains. Il leur appartient d'en faire l'usage qu'ils veulent.

Le ton est bien donné à travers ces deux approches qui se rejoignent dans l'adaptation à apporter au français pour l'expression africaine. Peu importe donc qu'il s'écarte de la norme d'origine, l'important c'est de pouvoir convertir et supporter les aspérités et servir de langue de communication efficace à grande échelle. Dans ce cas, la compétence complète n'est plus une préoccupation tant que des moyens adéquats (africains) permettent d'exprimer les différentes modalités (valeurs) autant dynamiques que celles consacrées par la norme. Le subjonctif et l'interrogation indirecte tels qu'ils sont utilisés en Côte d'Ivoire semblent être justement un de ces moyens en tant qu'ils évacuent la norme au profit d'une formation syntaxique locale qui reflète les mêmes valeurs modales que celles du standard initial. Leur emploi cristallise mieux la sensibilité des usagers ivoiriens dans leur rapport à la langue. C'est un exemple typique de l'exhortation à l'appropriation-adaptation dont parlent les spécialistes (Caitucoli, 2007 ; Manessy, 1993, etc.). Le manque d'obligation d'une conformité à la norme et la recherche de formes endogènes pour suppléer certaines structures grammaticales normatives est un besoin de liberté et d'appropriation qui fait l'africain, ici, l'ivoirien se sentir dans son propre objet, sa propre possession. A ce propos, Kourouma (1997) utilise l'image de l'habit à confectionner à sa propre mesure afin de s'y trouver à l'aise. Il encourage, ainsi, face à l'alternative consistant à soit renoncer à son africanité par l'utilisation d'une sémantaxe européenne, soit la renforcer par une conversion tous azimuts du français, la seconde option à savoir le renforcement de la tropicalisation du français quitte à provoquer une séparation entre français tropicalisé et français standard. C'est d'ailleurs un objectif primordial pour lui lorsqu'il soutient que c'est lorsque les deux ordres de français se seront affranchis l'un de l'autre que l'africain acquerra son indépendance linguistique :

« Ces langues -celle de l'ex-colonisé et de l'ex-colonisateur- pourront être si éloignées les unes des autres qu'elles finiront chacune à (*sic*) avoir des identités et des noms différents. C'est seulement ce jour-là que l'ex-colonisé aura terminé la case qu'il a commencé à construire dans la langue de l'ex-colonisateur dès qu'il a été obligé de communiquer avec l'euro péen. Elle sera sa propre case, sa propre langue. » (Kourouma, 1997 : 139)

L'usage de formes locales qui, dans ces conditions, participe à créer un fossé entre le standard et le tropicalisé aide à construire la case dont parle Kourouma c'est-à-dire à créer une langue qui soit autonome et réellement assumée par l'africain et, dans notre cas, par l'ivoirien. Les formes locales participent donc à une volonté collective des ivoiriens de traduire un parler ivoirien avec ses ressorts propres (autonomie structurelle, sensibilité...). Elles sont, ainsi, un reflet des manifestations de l'appropriation sociale mesurée en termes de fréquence d'utilisation des adaptations et des créations linguistiques traduisant des identités qui se déversent dans une langue source, en l'occurrence ici, le français.

C'est une évidence en Côte d'Ivoire que, institutionnellement, le français occupe la position d'hypercentralité car il est la langue de l'administration, de la justice, de l'enseignement. Il est donc la langue officielle. Malheureusement, cette langue officielle, normative, académique, policée et orthodoxe, du fait même de ces caractéristiques, résiste aux usagers qui lui préfèrent une variante, le français ivoirien, qui fonctionnellement est plus opérante dans la société. Ce français a, en effet, plus d'usagers que le français officiel parce qu'il rassemble intellectuels, scolarisés et non scolarisés. Il se met, ainsi, dans un ordre véhiculaire, fonctionnel donc surtout dans la situation de plurilinguisme exacerbé où se trouve la Côte d'Ivoire. La fonctionnalisation de ce français dont le but ultime est de servir de moyen de communication le plus efficace possible n'a donc que faire de la rigueur normative, du bon usage, de la sensibilité et de la représentation originelles. En revanche, il s'évertue à assurer une meilleure circulation linguistique et une sensibilité locale. Cette touche locale fonde, d'ailleurs, une identité à laquelle les ivoiriens ayant une connaissance plus ou moins acceptable du français standard ne peuvent se soustraire au risque de se sentir coupés du peuple. Dumont (1985 : 33) témoignait longtemps à l'avance de cela lorsqu'il disait que « l'africain qui parle comme un toubab est rejeté par son groupe ». Cette tendance qui consiste à se détourner du bon usage quand bien même on connaît plus ou moins les règles normatives ne peut être autre chose que de la défiance.

3.2 L'emploi des formes locales comme une incapacité ?

Il faudrait d'avance comprendre dans le terme incapacité la notion d'incompétence linguistique. Kourouma, dans son texte théorique relative à l'africanisation ou malinkisation de son langage littéraire a posé les innovations linguistiques, au niveau populaire, en termes d'incompétence linguistique à l'image de Birahima le héros narrateur dans *Allah n'est pas obligé*. Pour lui, ce sont le déficit de vocabulaire, la non maîtrise de la langue et ses normes qui sont à l'origine d'une adaptation sociale suffisamment scorifiante pour le français standard. Kouadio Pierre et alii (2017) observent que, l'apprentissage souvent informel par une partie de la population ne donne pas assez de compétence pour un usage conformiste du français. Cette dimension informelle a été relevée longtemps avant eux par Hattiger (1991 : 95) qui disait que l'adaptation ainsi obtenue procédait d'une certaine dynamique liée à la notion de simplification :

« Cette variété populaire de français, parlée dans les rues d'Abidjan par une population non lettrée qui l'a acquise et l'acquiert hors de tout contexte scolaire, sert de véhiculaire inter-ethnique dans une capitale abritant un grand nombre d'immigrants. Utilisé dans des contextes limités aux échanges fonctionnels, ce parler a subi, par référence au français standard, un grand nombre de transformations. Il est donc exemplaire des processus de simplification qu'il doit illustrer à plusieurs titres : parler populaire, "foreigner-talk" et parler pidginisé. »

La simplification peut s'observer dans la morphologie du nom,

- 25a-Je veux monnaie
- du verbe,
- 25b-Je veux vous n'a qu'à venir
- 25c-Je veux il va faire froid.

- 25d-Vous va où ?
dans le syntagme complétif,
25e-Donne-moi paquet cigarettes
Certaines ellipses,
25f- Faut pas tu vas l'énervier.
ou dans la forme syntaxique.
25g-Où tu es quitté ?
25h-Il faut me dire quelque chose je vais arrêter de faire va viens, va viens.
25i-J'ai content de femme-là.
25j-Il m'a dit ça je ne sais pas c'est pourquoi.
25k-Demande-lui on dit quoi.

Chacun des exemples montre un modèle de la simplification en jeu dans cette appropriation d'incompétence. La morphologie du nom subit une absence majeure qui est celle de l'article. Le verbe, de son côté, présente une certaine invariabilité par l'élimination « des flexions et l'émergence d'un système aspecto-temporel rudimentaire » (Hattiger, 1991 : 98). L'ellipse est aussi un phénomène régulier dans ce processus. On l'aperçoit, dans l'exemple à propos, à travers l'absence de moyen stratégique permettant la subordination et donc d'assurer une hiérarchie entre les propositions. Au niveau syntaxique, on perçoit que des verbes peuvent changer de distribution de manière assez radicale comme c'est le cas pour le verbe *quitter*, ou qu'il peut avoir des constructions assez instables qui relèvent peut-être des substrats linguistiques comme dans les deux exemples suivants. Dans les deux derniers par contre, l'instabilité est due non pas au verbe, mais à la structure entière des phrases elles-mêmes.

On peut se rendre aisément compte que le subjonctif et l'interrogation indirecte ivoiriens s'appuient sur l'ensemble des types de simplification signalés, ici, pour s'émanciper.

Par ailleurs, toute la théorie liée à la déviance normative et à la formation d'un français à part et appauvri se construit autour de l'analphabétisme, de l'immigration, de l'urbanisation sauvage, de la non scolarisation ou de la déscolarisation qui, dans leur ensemble, forcent devant l'urgence d'une communication intercommunautaire, à trouver, à défaut du français officiel, un français de compromis. C'est dans ce contexte qu'on parle du français de Moussa, de démodialecte (Hattiger, 1983). Il faut le concéder, l'incompétence linguistique a été le point de départ indéniable lorsqu'il était encore question de français de moussa, par exemple. Mais comme le dit Katja Ploog (2001 : 429), les efforts conjugués des mass media et de la scolarisation ont fait baisser sa dimension rudimentaire :

« En contact permanent avec des variétés de français à statut plus élevé, les formes rudimentaires du français tendent, chez un même locuteur, à se rapprocher des formes valorisées. »

Aujourd'hui, on parle plutôt de français ivoirien, de français local, un français qui traverse toutes les couches sociales désormais dans les rapports informels. Il n'est plus lié entièrement à une incompétence linguistique mais surtout à un sentiment d'appartenance identitaire. De même, le subjonctif et l'interrogation indirecte dans leur simplification, leur instabilité structurelle, ne sont pas, aujourd'hui ressentis comme des insuffisances mais comme des particularités endogènes à cultiver pour l'autonomisation d'un parler local. Ils

sont à l'image de ce parler local dont les anomalies sont désormais assumées comme la part propre en termes de francophonie, de dynamique locale et de conscience linguistique.

Conclusion

L'expression du subjonctif et de l'interrogation indirecte sur des bases formelles, structurelles différentes du français standard en Côte d'Ivoire est la manifestation d'une volonté profonde d'affirmation de la liberté entretenue depuis longtemps sur la norme. Sous la pression populaire et les encouragements de certains intellectuels, l'engagement dans une défiance continuelle contre cette norme, aboutit aujourd'hui à un français local ou endogène plus ou moins distinct du standard et qui manifeste les signes d'un marquage identitaire et d'une appropriation assumée où l'utilisateur se sent désormais libéré de tout encrage normatif. Ainsi, la forme du subjonctif et de l'interrogation indirecte relevée, ici, tout comme l'absence du déterminant dans le syntagme nominal, ailleurs, apparaît comme une trace visible de cette dynamique locale qui entretient avec énergie une vive conscience linguistique. Si donc au départ la défiance s'est apparentée à une incompetence (incapacité) linguistique, aujourd'hui, elle est plutôt le symbole de l'affirmation identitaire et de l'appropriation linguistique.

Références

- Baylon, Ch. Fabre, P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan
- Boer, De Cornelis, 1954, *Essai de syntaxe française moderne*, Leiden, Duculot.
- Bonnard, H., 1950, *Grammaire française des Lycées et Collèges*, S.U.D.E.L
- Boutin, A. B., 2007, « De et que subordonnants, et variation en français », *Linx* [En ligne], 57/2007, pp 57-67 ; mis en ligne le 15 février 2011, consulté le 18 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/linx/280> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.280>.
- Caitucoli, C., 2007, « Ahmadou Kourouma et l'appropriation du français : théorie et pratique », *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest* n 2 pp. 53-70
- Damourette, J., Pichon, E., 1970, *Essai de grammaire de la langue française : des mots à la pensée*. Collection des linguistes contemporains, Paris, Duculot.
- Delord, R., 2019, « Table ronde : la langue française est-elle en perte de vitesse ? », in *L'Humanité* Table ronde. La langue française est-elle en perte de vitesse ? | L'Humanité (humanite.fr)
- Dumont, P., 1990, *Le français langue africaine*. Paris, L'Harmattan.
- Duponchel, L., 1974, « Le français d'Afrique noire : mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, VII-1 :133-158.
- 1979, « Le français en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Togo », in A. VALDMAN (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion : 385-418.
- Foulet, L., 1937, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion.
- Gougenheim, G., 1938, *Système grammatical de la langue française*, Bibliothèque du « français moderne » Paris, D'Arthey.
- Grévisse, M., 1995, *Précis de Grammaire française*, Bruxelles, Duculot.
- Guillaume, G., 1968, *Temps et verbe*. Paris, Hachette.
- Hattiger, J.-L., 1991, « Simplification, complexification et français populaire d'Abidjan », *Linx*, n°25, 1991. Ces langues que l'on dit simple. pp. 93-106 ; doi : <https://doi.org/10.3406/linx.1991.1229> https://www.persee.fr/doc/linx_0246-8743_1991_num_25_2_1229
- 1983, « Le français populaire ivoirien, un cas de pidginisation », Université d'Abidjan, *Institut de Linguistique Appliquée* n 87 (séries), pp.333-338

- Ploog, K., 2001, « Le non-standard entre norme endogène et fantôme d'unicité », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 163-164 | 2001, XLI-3-4, pp. 423-442.
- Kouadio, Pierre Adou Kouakou, N'Zi Yao Jacques Denos, 2017, « La francophonie ivoirienne : variétés ou continuum linguistique(s) ? », *ANADISS*, Editura Universității „Ștefan cel Mare” din Suceava pp. 89-106.
- Kourouma, A., 1997, « Le processus d'Africanisation des langues européennes », dans *Littératures africaines : dans quelle(s) langue(s) ?*, Yaoundé, SILEX / Nouvelles du Sud, pp. 135-140.
- Kume, T., 2005, « Existe-t-il une littérature camerounaise ? » *Renouveau Hebdo*, 28.02.2005.
- Lafage, S., 1978a, « Description sommaire de la situation sociolinguistique en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ivoiriens de Recherche linguistique*, 3 : 7-78.
- 1978b, « Rôle et place du français dans le continuum langues africaines-français en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ivoiriens de Recherche linguistique*, 4 : 54-66.
- Le Bidois, Georges & le Bidois, Robert, 1935, *Syntaxe du Français Moderne : ses Fondements Historiques et Psychologiques* (Volumes 1 & 2) Edité par Editions Auguste Picard.
- Lerch, E., 1932, *Der Einfluss des Christentums auf den französischen Wortschatz*, Neophilologische Monatschrift, IV.
- Manda, Djoa Johnson, 2011, « La locution verbale n'avoir qu'à + infinitif dans le français ivoirien » Thélème, *Revista Complutense de Estudios Franceses*, vol 26 79-88.
- Manessy, G., 1993, « Vernacularité, vernacularisation », dans D. de Robillard, M. Beniamino (dirs.), *Le français dans l'espace francophone*, pp. 407-418.
- Matonienė, R., 2002, *Système des modes du verbe français et leur fonctionnement*, Vilnius, VPU.
- Mendo Ze, 1999, *Le français langue africaine : Enjeux et atouts pour la Francophonie*, Paris, Publisud.
- Riegel, M., Pellat J. Ch., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : P.U.F.
- Sidorovic, E., 2015, « Le subjonctif va-t-il disparaître ? », *I. Talbotyra, Verbum*, 50, pp. 181-194. DOI : 10.15388/Verb.2014.5.5007. <https://www.researchgate.net/publication/330720270>.
- Sony Labou, Tansi, 1989, Propos reproduits dans *Diagonales* n°9, janvier 1989.
- Soutet, O., 2000, *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys.
- Ueltschi, K., 2019, « Table ronde : la langue française est-elle en perte de vitesse ? », in *L'Humanité* Table ronde. La langue française est-elle en perte de vitesse ? | L'Humanité (humanite.fr).
- Vogel, Sneyders de, 1927, « Syntaxe historique du français », 2e éd., *Groningue-La Haye, J. B. Wolters*, 1927 ; 1 vol. in-8° de viii-443 pages (vol. 2 de la Neophilologische Bibliothek). Broché 7,90 fl., relié 8,90 fl.

Lazare Konan N'GUESSAN est maître de conférences à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké en Côte d'Ivoire. Enseignant de Lettres Modernes après un doctorat de thèse Unique en grammaire et linguistique du français, ses recherches portent sur l'énonciation en général. Dans l'orientation de la grammaire textuelle, certains travaux portent sur le langage d'Ahmadou Kourouma dans ses configurations textuelle, narratologique et pragmatique. Dans celle de l'analyse du discours, des travaux tentent des approches sémantiques en abordant les questions du sens linguistique, du sens en contexte, de la relation entre forme et sens et de la violence verbale. En outre, la description du type de français en usage en Côte d'Ivoire constitue aussi une thématique à laquelle le chercheur s'intéresse fortement.